



72221 - La récitation de la Fatiha dans la prière publique faite pour un mort

question

Quel est le degré d'authenticité du hadith suivant : **D'après Nafii, Ibn Omar ne récitait pas la Fatiha dans la prière qu'il faisait pour le mort** (cité dans la Muwatta de Malick).

la réponse favorite

Louange à Allah.

Cette tradition possède le plus haut degré d'authenticité. En effet, Imam Malick le rapporte dans al-Muwatta (n° 535) d'après Nafii qui le tient d'Ibn Omar. Cette chaîne est celle que les Ulémas qualifient de **chaîne d'or**. Elle est la plus authentique ou l'une des plus authentiques. Le texte du hadith se présente en ces termes : **D'après Nafi, Abdoullah ibn Omar ne récitait pas dans la prière faite pour les morts**. L'expression **ne récitait pas** signifie : ne récitait ni la Fatiha ni rien d'autre. Cette question fait partie des sujets de controverse chez les ulémas. Certains d'entre eux pensent que la récitation de la Fatiha est un des piliers de cette prière (éléments essentiels).

D'autres soutiennent qu'elle n'en est ni pilier ni recommandée. D'autres encore adoptent une position moyenne en affirmant qu'elle est recommandée mais pas obligatoire. C'est l'avis choisi par Cheikh al-islam Ibn Taymiyya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde). Il a dit à ces propos : **Les ulémas ont émis sur la question de la récitation [de la Fatiha] dans la prière faite pour le mort trois avis : certains pensent que ce n'est pas recommandé du tout. Tel est l'avis de Abou Hanifa et de Malick. D'autres disent que la récitation est obligatoire. Ce qui est l'avis de certains disciples de Chafii et d'Ahmad. D'autres enfin soutiennent qu'il s'agit d'une sunna et qu'on peut y substituer une invocation. Ce qui est juste.** (al-fatawa al-kubra, 2/121).

Il paraît – la science parfaite appartient à Allah Très Haut – que la récitation de la Fatiha est une



partie essentielle de la prière faite pour le mort. Car cette récitation s'intègre dans la portée générale de cette parole prophétique. **Pas de prière pour celui qui ne récite pas la Fatiha** (rapporté par al-Boukhari, n° 714 et par Mouslim, n° 595). C'est la parole d'Ibn Omar qui poussait Ibn Abbas à la réciter parfois à haute voix en dépit du fait que la pratique prophétique était de la réciter à basse voix. Quand on l'interrogea sur son acte, il dit : c'est pour que les gens sachent que la réciter ainsi est une sunna. (Rapporté par Al-Boukhari, 1249). Le terme **sunna** ne signifie pas ici recommandation, mais pratique observée par le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui).

Cheikh ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « La récitation de la Fatiha est une composante essentielle de la prière faite pour le mort. Car le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **Point de prière pour celui qui ne récite pas la Fatiha** . Or la prière faite pour le mort est une prière d'après les propos du Très Haut. : « Ne fais la prière des morts à aucun d'entre eux (les hypocrites). Il l'appelle ainsi prière. En outre, Ibn Abbas (P.A.a) a récité la Fatiha dans le cadre de cette prière et dit : **C'est pour que vous sachiez qu'agir ainsi relève de la sunna** . Voir ach-charh al-mumti', 5/401.

Cheikh Abd al-Aziz ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces termes : **Qu'en est-il de la récitation de la Fatiha dans la prière pour le mort ?** .

Voici sa réponse : « Elle est obligatoire conformément à la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : **Priez comme vous me voyez prier** . Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit encore : **Point de prière pour celui qui ne récite pas la Fatiha** (rapporté par al-Boukhari et par Mouslim). Voir Madjmou Fatawa Cheikh Ibn Baz, 13/143). Allah le sait mieux.